

CONSEILS DE PRÉVENTION

Prévention du vol automobile

Comment éviter d'acheter une voiture volée

Un véhicule d'occasion vous a tapé dans l'œil ? Avant d'acheter, attention !

Méfiez-vous si...

- L'étiquette du fabricant (apposée sur la porte du conducteur) est absente.
- Le prix semble ridiculement bas.
- Le vendeur met de la pression, vous propose de ne pas payer les taxes ou réclame d'être payé comptant.

Même si rien n'indique qu'il s'agit d'un véhicule volé, faites malgré tout ces vérifications * :

- Comparez le numéro d'identification (NIV) du certificat d'immatriculation au NIV inscrit sur le tableau de bord et sur la portière du côté conducteur.
- Vérifiez sur le certificat d'immatriculation qu'il ne s'agit pas d'un véhicule reconstruit.
- Consultez le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) – www.rdprm.gouv.qc.ca – pour vous assurer que le vendeur est réellement propriétaire du véhicule. Dans le cas contraire, on pourrait saisir votre voiture.
- Demandez à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – www.saaq.gouv.qc.ca – le dossier du véhicule pour connaître son histoire. Vous trouverez de l'information sur les données descriptives du véhicule, le nombre de propriétaires, son utilisation (véhicule commercial ou personnel). Pour plus d'information, téléphonez à Québec au 418-643-7620, à Montréal au 514-873-7620 et ailleurs au Québec au 1 800-361-7620.
- Si vous décidez d'acquérir un véhicule par l'entremise d'un commerçant d'automobiles usagées, assurez-vous que celui-ci possède une licence. Contactez la SAAQ au 418-528-3232 ou au 1 866-702-9215.
- Vous êtes toujours intéressé, mais avez encore des doutes ? Vous pouvez faire authentifier le véhicule en contactant le service d'enquête du BAC au 514-933-8953

* Certains frais peuvent s'appliquer

Source : Bureau d'assurance du Canada et Groupement des assureurs automobiles, 2003-2008